



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 juin 2021
Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le huit juin, à 19 Heures 00, à MONTREUIL-LE-GAST (salle polyvalente), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. ELORE Emmanuel	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain	<u>Montreuil-le-Gast</u>	Mme OBLIN Anita
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle	<u>Mouazé</u>	M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LOUAPRE Bernard
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. LECONTE Yannick
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal		Mme BLACHE Marianne
	M. GUERIN Patrice	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	Mme BERNABE Valérie		M. DUMILIEU Christian
	Mme KECHID Marine		Mme HAMON Carole
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	M. MARVAUD Jean-Baptiste	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
	Mme LE DREAN QUENEC'H DU Sophie	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon	<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel
	Mme EON-MARCHIX Ginette		

Absents excusés :

<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle donne pouvoir à M. ALMERAS Loïc
<u>La Mezière</u>	M. LESAGE Jean-Baptiste
<u>Melesse</u>	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à Mme MESTRIES Gaëlle M. MACE Alain
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence donne pouvoir à M. HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Madame MESTRIES Gaëlle

Monsieur le Président : *Le PV de la séance du 19 mai n'était pas joint, donc ce sera pour le prochain Conseil communautaire.*

1. Projet de Territoire - Arrêt du projet

*Arrivée de Monsieur Yannick LARIVIERE-GILLET.

Monsieur le Président : *Les élus de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné, avons retenu d'actualiser le projet de territoire précédent, 2017-2020. Pour cela, un plan de travail a été engagé depuis le mois d'octobre 2020 et se poursuit encore. Un travail conséquent auquel bon nombre d'élus ont pu participer. Je ne vais pas m'arrêter très longuement sur le rappel des étapes de bilan et le processus qui a été partagé par bon nombre d'élus, avec 4 questionnaires qui avaient été envoyés, 5 réunions en visioconférence parce que ce n'était pas possible de faire autrement. 170 élus qui ont été sollicités, que ce soit : les maires, bien entendu, les conseillers communautaires, conseillers communaux inscrits sur les différentes commissions thématiques, une participation dont vous pouvez prendre connaissance du 82 élus ayant participé aux réunions d'échanges. Plus de 100 réponses au questionnaire et plus de 30 participations libres. Cette phase de bilan a confirmé la méthode, c'est-à-dire pas de remise en cause globale du projet de territoire 2017-2020 mais plutôt à partir de ces éléments d'évaluation, de bilan, un arbitrage possible sur les actions à poursuivre ou à questionner.*

Une connaissance, une prise de connaissance des attentes des nouveaux et anciens élus concernant les thématiques et le niveau de satisfaction sur les actions en cours et donc le partage d'un point de départ et une connaissance commune des actions et des compétences de la Communauté de communes.

La 2e étape a fait l'objet également d'entretiens avec chaque vice-président et les responsables de Pôles, les techniciens de la communauté de communes concernés selon les thématiques. Ça a été également travaillé en conférence des maires, également au bureau communautaire pour au final élaborer un support de consultation et pour progressivement aller vers la construction de ce projet de territoire.

Les enseignements de cette première phase peuvent être résumés en confirmation de la cohérence d'ensemble, avec un ajustement des enjeux du projet, la revalidation des actions et des priorités du document cadre, l'introduction d'éléments nouveaux et la validation des projets et actions à poursuivre, à modifier à supprimer.

Ça a permis d'engager la partie suivante qui a été une étape de consultation large auprès de l'ensemble des élus des communes de notre Communauté de communes avec à la fois un questionnaire global qui avait été proposé, une réunion par thématique qui a également été tenue ainsi que 4 réunions d'échanges en visioconférence sur inscription et donc au total plus de 350 élus ont été sollicités pendant cette phase-là.

Le conseil de développement s'est mis en place durant la démarche et il a donc été formellement sollicité. Cela a commencé par une présentation de ma part où je suis allé leur présenter la démarche d'élaboration ou d'actualisation du projet de territoire. Ensuite ils ont pris le temps qu'on leur avait donné. Ils ont respecté le délai d'un mois qui leur a été donné. Ils ont pu formuler un avis argumenté dont vous avez pu prendre connaissance sur la proposition de projet de territoire à ce stade.

Aujourd'hui, ceci a permis de reformuler et de clarifier un certain nombre d'actions, de modifier la structure du document, je vais y revenir, pour lui donner plus de visibilité, d'ajouter, de modifier ou d'introduire des thèmes ou des actions nouvelles. Des arbitrages de suggestions ont également été menés pour aboutir à la rédaction du projet de territoire qui est soumis au vote du Conseil communautaire ce soir pour en fixer l'arrêt.

Les prochaines étapes sont les suivantes : après le conseil communautaire de ce soir dans la semaine qui va suivre c'est l'envoi du projet arrêté aux communes pour avis des conseils municipaux avec tel que nous l'avons déjà abordé entre maires et un souhait que les avis des communes, des conseils municipaux puissent être formulés pour le 30 juillet, pour permettre de travailler sur le document final durant l'été et proposer au Conseil communautaire de septembre l'approbation du projet.

Voilà le rappel très rapide de la méthode et du calendrier réalisé et à venir. Si on reprend, les différentes consultations, celles-ci ont confirmé la pertinence d'une actualisation du projet de territoire 2017 – 2020. Avec plus de 50 % de répondants aux questionnaires considèrent que l'atteinte des objectifs fixés pour les différents axes du projet nécessite plus de temps.

Certaines thématiques ont été ajoutées ou renforcées après les différents échanges. La thématique sur l'alimentation en circuit court d'ailleurs.

Un champ de réflexion et un début d'esquisse de plan de travail sur les habitants seniors.

Puis un point de précision sur les mobilisations citoyennes et des acteurs du territoire.

Certaines thématiques ont été ajustées, réajustées ou complétées telles que : renforcer le lien entre emploi-économie, renforcer la transversalité du volet transition énergétique et écologique sur l'ensemble des axes avec l'introduction de groupes d'action dédié sur le volet économie – habitat. Certaines idées nécessitent un approfondissement, certaines thématiques font leur apparition et sont également proposées en inscription pour pouvoir commencer à y travailler formellement.

Par exemple, la place que pourrait prendre la Communauté de communes en matière de santé, pas toute seule bien sûr, avec les acteurs principaux du secteur tels que l'ARS.

Un questionnement sur les besoins ou le besoin je pense que ce sont plutôt les besoins au pluriel en matière d'animation périscolaire.

Un budget vert, c'est une formulation un peu raccourcie. Nous avons également partagé un questionnaire sur quelle méthodologie pourrait-on expérimenter pour pouvoir mieux mesurer l'impact écologique des budgets que nous votons tous les ans. Tout récemment la presse locale a fait état d'une première analyse qui a été faite mais sans doute macro sur le budget de la commune de Betton. C'est cette idée qui est là sous tendue. Et puis une interrogation sur la mise en place d'un budget participatif à l'échelle de la Communauté de communes.

Ces quatre items lors de notre dernière rencontre en conférence des maires, nous avons retenu de les inscrire dans cette formulation prospective. Nous avons prévu de les inscrire et de prévoir de les approfondir d'ici la révision du projet de territoire 2021 2026 à mi-mandat.

Donc la structure du document en tant que tel a également évolué, vous l'avez remarqué. Avec une partie introductive qui rappelle la démarche. Et puis une partie qui a été formulée et rajoutée en 2e partie sur la méthode et les ambitions du projet de territoire 2021 2026 de façon à distinguer nettement la 3e partie qui faisait presque le corps du document dans sa phase d'élaboration, qui est un plan d'action

Donc le plan d'action est maintenu en 3e partie mais en 2e partie, une reformulation plus des enjeux et objectifs avec l'introduction dans cette 2e partie de synthèse sur les éléments majeurs qui structurent l'action de notre communauté de communes tels que les objectifs du PCAET, tel que le PLUI et les outils de protection voté au PLUI, tel que le plan bio territorial, tel que le schéma de développement économique, ces zooms ont été insérés dans l'organisation même du document, selon les thématiques. Sur le déploiement de la fibre optique. Un zoom sur le plan local de l'habitat qui avait été voté en 2019.

Sur l'actualisation du schéma directeur petite enfance que nous avons en perspective, un zoom sur un pôle France services existant à Sens de Bretagne, porté par La Poste et il faut qu'on garde une ouverture à la réflexion sur d'autres secteurs de notre communauté de communes.

Un zoom sur le schéma des déplacements inclus au PCAET. Sur les missions des chantiers du chantier d'insertion communautaire. Et enfin sur le schéma de développement culturel que le Conseil communautaire avait également voté au mois d'octobre 2018.

Faire état de la nécessité d'actualiser le schéma de développement touristique, ainsi que l'élaboration du schéma de développement sportif sur les équipements structurants.

Donc voilà le résumé du contenu de notre projet de territoire, un territoire durable à vivre pour tous porte donc sur les 4 axes :

Un territoire durable, reprenant les thématiques de réussir la transition écologique énergétique avec tous les acteurs, l'accompagnement vers des pratiques agricoles durables et la promotion d'une alimentation locale et responsable. Voilà le contenu de l'axe 1.

Qui porte à la fois sur la production d'énergie renouvelable, sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la réduction des consommations sur notre territoire.

Sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et favoriser leur stockage.

Sur la mobilisation de tous les acteurs autour de la transition écologique et énergétique.

Concernant le paysage et la biodiversité, la préservation et la restauration.

Renforcer des actions pour améliorer la qualité de l'eau et protéger la ressource.

Valoriser les ressources naturelles du territoire et poursuivre la gestion différenciée des routes et des espaces verts.

La partie, agriculture, donc l'accompagnement vers des pratiques agricoles durables en soutenant les pratiques agricoles agricoles durables et en accompagnant les transitions et naturellement, la préservation du foncier agricole.

La promotion d'une alimentation locale est responsable, donc ça, c'est un élément nouveau qui est introduit. Après les réflexions qui ont été menées par le soutien au développement des circuits courts de proximité.

L'accompagnement du développement de l'agriculture biologique et inciter à la consommation locale est responsable notamment.

Sur les acteurs de la restauration collective.

Territoires durables œuvrant également sur l'attractivité économique pour de l'emploi pérenne. C'est le suivant, c'est l'axe 2.

Accompagner les acteurs, les projets économiques et la création d'emplois : être à l'écoute et accompagner des projets des acteurs économiques. Être à l'écoute du moindre frémissement.

Je pense que c'est comme ça que Pascal fonctionne avec les équipes de la Communauté de communes.

Développer le foncier d'activité et l'immobilier d'entreprise.

Alors ensuite, il y a 2 lignes qu'on pourrait regrouper en soutenir le développement de l'économie circulaire et l'innovation.

Si en fait, je pense que ces 2 lignes là sont à reformuler de manière regroupée.

Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique, énergétique et les pratiques vertueuses et innovantes et orienter et accompagner tous les publics via les points d'accueil emploi que nous avons sur le territoire.

Un axe important sur le soutien au maintien du commerce de proximité.

Ainsi que développer l'accès aux usages numériques en parallèle du déploiement de la fibre optique, pour laquelle notre communauté de communes, comme toutes les communautés de communes, participe au financement. Mais ça, on l'a vu au moment du budget.

3e axe, un territoire à vivre pour tous, mettre en avant les actions permettant l'accueil des familles par l'habitat et les services par un urbanisme économe en espace c'est le développement de l'habitat durable.

Par la revitalisation des centres bourgs des centres-villes par la production du logement social.

Le terme a pu choquer au niveau du Conseil de développement, mais c'est bien la production de logement social que la Communauté de communes porte.

Et ce sont les acteurs, les bailleurs sociaux qui les font, en lien étroit avec les communes bien sûr, les projets se font sur chacune des communes.

Améliorer la qualité du parc existant : il manque peut-être également un mot, là, via l'action de Pass Reno, qui est notre service d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat, la recherche de solutions à la fois techniques mais aussi de financement.

Développer l'offre d'activités pour la jeunesse. Aujourd'hui, elle existe mais est peut-être un peu limitée.

Développer et accompagner l'accueil des jeunes enfants : compétences que nous exerçons pleinement pour ce qui est de l'accueil des jeunes enfants en action publique en complément des actions privées et du travail que font également les assistantes maternelles en accueil individuel.

Soutenir les actions envers nos aînés : c'est un chapitre nouveau également qu'on introduit en l'élargissant. Mais non, on ne l'introduit pas parce que la gestion des EHPAD de la CCVIA était déjà inscrite. Et là donc c'est l'élargir en travaillant sur le soutien au service des seniors. Dans les actions, vous avez certainement noté qu'il est nécessaire de faire un état des lieux des actions menées par les CCAS. Voir les coordinations possibles entre ces CCAS soit de l'ensemble des communes, soit d'une partie des communes.

Le suivant sur le transport. Développer une offre de transport alternatifs à la voiture solo.

La relecture peut être que Lionel (NDLR : Henry), il y aurait un ajustement de formulation à faire parce que j'ai le sentiment qu'aujourd'hui on a basculé, on travaille sur l'usage des offres de transport alternatif. Je vois que tu acquiesces tout de suite.

Développer l'usage d'offres de transport alternatifs à la voiture solo, avec la collaboration, l'évolution de l'offre de transport collectif et multimodal bien sûr, avec les AOT. Et développer des infrastructures favorisant les modes doux, action que nous avons également votée au budget et qui est inscrite dans notre politique depuis déjà quelques années.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle et la poursuite des actions en faveur de l'aide alimentaire, qui se reconfigure un peu, et accompagner les publics en difficulté via les chantiers d'insertion. Il y en a un chantier d'insertion mais ça, vous le savez, qui est assuré en régie par la Communauté de communes, il y en a un autre qui est soutenu par la Communauté de communes et qui est porté par l'association Ille et développement, dont le siège est à Saint Aubin d'Aubigné.

L'axe 4 : promotion et rayonnement du territoire.

Donc peut-être qu'il faudra également retravailler la formulation du titre parce que ça porte aussi le développement culturel, l'identité culturelle.

L'action de développement touristique et tout ce qu'elle comporte en termes de promotion de notre territoire et de mobilisation des acteurs économiques qui travaillent sur ce volet-là.

Et puis donner cette visibilité et travailler à développer une politique sportive cohérente sur le territoire en ayant ce schéma directeur d'offres d'équipements sportifs structurants élaboré et ensuite de pouvoir définir ensemble les soutiens possibles aux grands équipements structurants.

Sur l'identité culturelle, donc ça passe par mettre en œuvre le projet culturel intercommunal qui avait été voté en octobre 2018, mais qui peut aussi être réfléchi pour des amendements des ajustements. Développer la lecture publique, c'est totalement d'actualité avec la préparation de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques à compter de septembre de cette année.

Soutenir les initiatives culturelles et l'accueil d'artistes sur le territoire dans la poursuite de ce que nous faisons déjà.

Améliorer la qualité des services touristiques avec une offre globale : culture, nature, patrimoine résume le travail que Ginette (NDLR : Eon-Marchix) a engagé.

Renforcer l'attractivité des sites structurants : Canal d'Ille et Rance, domaine de Boulet, ce sont les sites structurants qui sont identifiés dans le schéma de développement touristique que nous avons aujourd'hui.

Une actualisation est sans doute nécessaire, je pense qu'il faut oser aller jusqu'au Couesnon

Voilà les éléments. Maintenant, j'ouvre aux questions que vous pourriez avoir.

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : Oui, Monsieur le Président. J'ai eu la possibilité de participer à toutes les réunions. Je ne vais pas revenir sur la méthode parce que la période était compliquée, mais on ne peut pas parler véritablement de débat. Les circonstances faisaient que nous nous réunissions via Teams, et c'était sans doute plus complexe pour l'échange.

Moi je voudrais ce soir insister sur une chose, beaucoup d'interrogations et un constat.

Le document est riche, il est riche d'intentions, il est riche d'ambitions, il est riche de tout un tas de choses, même si en le reprenant ligne par ligne, il y a beaucoup de petites inquiétudes ou petites interrogations que je pourrais avoir sur certaines formulations ou certains aspects de ce projet.

Mais moi je suis très gêné quand même par la complexité de ce document qui amène un nombre incalculable de pages de projets et d'idées, d'envie, de réflexions puis à l'arrivée il n'y a rien de concret, il n'y a pas grand-chose.

Il y a 2 choses qui manquent terriblement à mes yeux c'est la notion d'équilibre du territoire c'est à dire qu'à aucun moment on réfléchit, on avance sur « quelle est cette communauté de communes » et quelles sont les difficultés qu'elle peut rencontrer de par l'écart qui existe entre les communes les plus au sud, les communes les plus au nord, les communes les plus à l'est que les communes les plus à l'ouest. Et cette diversité d'un territoire un peu particulier qui, on le voit bien d'ailleurs, a une histoire qui fait que chacun dans cette salle, et beaucoup mieux que moi sans doute, connaît les difficultés. J'aimerais ou j'aurais aimé pouvoir trouver une vision sur ce projet et de la même façon, c'est un constat que je fais par rapport au budget que nous avons voté et sur lequel j'avais essayé d'expliquer ma position.

Il y a des communes qui tirent plus de profit que d'autres alors en tant qu'élu de Melesse cela peut me satisfaire, mais sur les projets structurants c'est une fois de plus vers ces communes-là qu'arrivent les projets. Je vais prendre un exemple sur la petite enfance : on nous dit « dans la perspective à venir on aura un projet » je ne peux pas croire une seule seconde que nos besoins en termes d'accueil de la petite enfance se limitent à un projet sur Melesse, qui si j'en crois le maire, sera occupé pour moitié par des enfants venant du reste de la communauté de communes. On veut éviter que les gens se déplacent inutilement sur la commune et on crée un pôle un peu plus important que les autres à Melesse qui sera d'ailleurs insuffisant compte tenu des croissances de population et qu'il ne répondra pas aux besoins du reste du territoire. On veut que les gens arrêtent de circuler en voiture et je ne vois pas un centimètre linéaire de piste cyclable initié par la communauté de communes. Il y a des actions heureusement des autres collectivités territoriales qui ont des projets. On se lance dans la location de vélos, dans la location de voiture, dans la location de tout un tas de choses électrique ou pas électrique. Est ce qu'il n'appartient pas au privé de gérer ces structures là et à nous simplement de les initier ? On dit dans le document, à un moment donné et j'ai envie de dire « heureusement », qu'on va continuer à gérer les EHPAD. Je n'ai pas la phrase exacte sous les yeux mais je vais la retrouver à l'instant : on dit clairement « nous poursuivrons la gestion des EHPAD ». Oui mais quels sont les besoins de notre territoire à échéance 10, 15 ou 20 ans ? Il nous faudra 10 ans pour lancer un projet d'EHPAD et le réaliser. Il faut donc que dès aujourd'hui on se pose la question de savoir quels seront les besoins sur ce territoire et où ils se situent ?

On a une croissance de population dans le département d'Ille-et-Vilaine de 400 000 habitants, nous sommes sur la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné sans doute un des derniers à avoir pris l'impact en pleine face, mais ça ne va pas rater, il arrive. C'est à dire que la croissance de population sur notre territoire va être absolument considérable dans les mois et les années à venir et j'aimerais voir apparaître des équipements structurants où on nous dise précisément ce dont on aura besoin et ça se quantifie oui.

Le projet de piscine : est ce qu'une communauté de communes comme la nôtre aujourd'hui peut vivre sans un équipement aquatique permettant à nos enfants d'apprendre à nager ? Vous voulez aller monsieur le maire jusqu'au Couesnon, mais la priorité des priorités pour nous va être d'accueillir les plus jeunes, de nous occuper des plus anciens et d'apprendre sans doute à nos gamins à nager.

Donc toutes ces pages, une litanie pas inintéressante il y a beaucoup de choses séduisantes dans ce document mais il y a, j'en suis désolé, peut être que vous allez penser que j'ai un regard négatif mais je ne vois rien de concret. Moi, j'aimerais qu'il y ait moins de pages et véritablement des projets qui de surcroît rayonnent sur le territoire et donnent une image du territoire plus vivante. Quant à l'action économique, je ne veux pas revenir dessus, mais il ne suffira pas de faire des ZAD pour faire venir des entreprises la priorité des priorités, c'est la fibre.

Le coworking, on en sort déjà Monsieur le Maire, Monsieur le Président. Pardon. On est déjà passé à autre chose. On est déjà aujourd'hui dans le télétravail ultra diffusé et on va être dans un télétravail ultra diffusé. Le coworking est déjà une notion en pleine évolution et nous, on en est encore à se poser la question de savoir où on va créer ces pôles de co-working ?

Voilà, je ne veux pas monopoliser la parole, vous l'avez compris, il n'y a pas de rejet absolu de ma part et je m'abstiendrai sur le vote. Mais il y a beaucoup d'interrogations et je suis prêt d'ailleurs, le jour où on en aura

véritablement l'occasion, à prendre ligne par ligne pour pouvoir vous dire ce qui est mon sentiment sur chacun de ces points. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur le Président : Bien pour que les personnes qui pourraient suivre la séance en direct ou en différé puis savoir qui est qui intervient, je demanderai à ce que chacune ou chacun au moment de prendre la parole, puisse donner son nom, merci. L'intervention était donc celle de Monsieur Jean-Baptiste Marvaud.

Je ne vais pas reprendre dans le détail et je pourrai me faire aider par les vice-présidents sur un certain nombre de questions que vous avez soulevées.

Sur la méthode, le contexte n'était pas facile et pour autant, moi-même et l'ensemble des maires, on souhaitait que le travail puisse se faire malgré les difficultés de la crise sanitaire.

En effet, un nombre important de réunions en visioconférence complétées par la diffusion de questionnaires et le retour, l'analyse de l'ensemble de ces questionnaires, soit dans des réunions en présentiel, nous aurions tous et nos collègues élus des communes auraient pu participer plus directement sans doute, mais le travail qui a été mené est un travail qui a pris en compte les conditions sanitaires, a été défini et mené de la manière la plus pragmatique possible pour permettre une participation la plus large possible des élus.

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Vous pouvez nous préciser ?*

Monsieur le Président : *Je ne vous ai pas interrompu.*

Intervention de Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD sans micro, donc inaudible.

Monsieur le Président : *Mais ça a été dit tout à l'heure. Vous reprendrez les notes.*

En ce qui concerne l'équilibre et l'aménagement du territoire. Si la formulation n'est pas faite, il n'empêche que le travail est fait, c'est à dire que sur le travail de veiller au bon équilibre de l'aménagement du territoire est fait. Le stade d'athlétisme a été installé sur le choix des élus communautaires à Guipel. Une salle multisport est positionnée sur Saint-Symphorien. Tout ne va pas sur les mêmes communes.

Nous avons fait en sorte, lorsqu'on s'est mis à travailler ensemble, ex Pays d'Aubigné et ex Val d'Ille à ce que le développement économique soit porté à la fois du côté ouest et du côté est et sur la grande zone d'activité économique que le Pays d'Aubigné avait engagé sur la commune d'Andouillé-Neuville (l'Ecoparc) les premières implantations physiques, les premières constructions sont en train de se réaliser.

Les porteurs de projet confirment leurs intentions. Les signatures se font. De nouveaux projets sont également envisagés. Nous avons fait visiter récemment des terrains qui sont à Vieux-Vy-Sur-Couesnon.

Donc il n'y a pas de concentration. Et l'effort qui est fait en termes de développement économique n'est pas uniquement tel que vous le caricaturez, Monsieur Marvaud, de se limiter à des zones de aménagement et de l'immobilier d'entreprise qui se développe. Nous y travaillons sans forcément faire porter l'ensemble des investissements par la Communauté de communes et de pouvoir trouver également des partenariats ou des engagements de partenaires privés sur cette partie-là.

La fibre optique, oui, elle se développe, elle s'installe. Vous ne pouvez pas dire que ça ne se fait pas. Elle se développe. La manière dont vous l'avez dit, c'est comme si ce n'était pas fait. Le travail se fait.

Le coworking : il y a des initiatives privées qui fonctionnent sur le territoire. Il y en a certainement d'autres qui vont venir. Le télétravail fonctionne, vous l'avez dit. Oui, ça fonctionne, on a tous appris à télétravailler de manière plus importante qu'on ne pouvait le faire il y a encore 12 mois. Il reste malgré tout nécessaire de veiller à ce qu'il y ait un équilibre qui s'installe entre le télétravail et le travail en présentiel.

Les équipements. En ce qui concerne les infrastructures cyclables, je suis tenté de laisser Lionel Henry répondre. Je pense que vous n'avez pas bien lu ce qui est prévu. Vous n'avez pas bien fait attention Monsieur Marvaud à ce qui a pu être voté lors du Conseil communautaire précédent. Lionel, s'il te plaît.

Monsieur Lionel HENRY : *Je trouve la vision de Monsieur Marvaud un peu rude avec le travail qui a pu être fait par nos prédécesseurs également. On ne part pas de zéro. Quand je vois les 3 EHPAD sur le territoire. Nos prédécesseurs ont fait quand même un travail énorme et y compris sur les mobilités, on ne part pas de zéro : 30 kilomètres d'aménagements cyclables qui ont été faits dans le mandat précédent, alors c'est peut-être pas assez, c'est peut-être trop pour d'autres. On agit. On a défini quand même une dizaine d'itinéraires à faire sur le mandat, on a un peu bousculé l'ordre des choses pour agir au plus vite, pour que les habitants voient bien que ça bouge et on a inversé le rang de priorité 3 en les passant en priorité 1 parce que ce sont des aménagements qui peuvent être faits assez rapidement, sans coût important pour la collectivité.*

Sur les autres aménagements en alternative à la voiture solo, des choses ont été faites. Elles ont peut-être justement été faites parce qu'il n'y avait pas d'initiatives privées sur le territoire, comme vous l'avez laissé entendre, qu'on devait laisser l'initiative au secteur privé. On est assez conscient de ça et surtout, Claude l'a dit tout de suite, on est très très vigilant et je crois que c'est un souci permanent au sein de la Communauté de

communes justement sur l'équilibre du territoire, parce qu'on connaît bien l'histoire des 2 communautés de communes qui ont précédé. On essaie aussi bien sur le secteur des mobilités avec l'auto partage, les pistes cyclables aménagées, les pôles d'échanges multimodaux d'équilibrer entre le nord, le sud, l'est et l'ouest du territoire.

Monsieur le Président : *Merci. Vous avez voulu faire un focus sur la piscine, l'étude du schéma des équipements sportifs structurants verra si nous serons amenés à inscrire le projet de piscine.*

Aujourd'hui, cette étude-là, elle est à faire, donc on ne va pas décider à priori sans avoir fait cette étude, de s'engager sur un projet de piscine qui est toujours un investissement important et un fonctionnement également très important.

Quant aux EHPAD, j'ai évoqué de vous proposer de voir quelle place la Communauté de communes pourrait prendre dans les réflexions sur la santé en lien avec l'ARS. C'était sous-entendu, mais je crois que je l'ai même formulé et ce sera le lieu pour pouvoir aborder également cette perspective sachant que déjà il y a pu avoir quelques échanges avec l'ARS et également le Conseil Départemental qui gère la partie hébergement sur les EPHAD.

Y a-t-il d'autres remarques ou d'autres questions ?

Madame Carole Hamon : *Je partage globalement ce qu'a dit Monsieur Marvaud. Je pense qu'effectivement il y a une notion d'équilibre qui est importante sur le territoire, qu'il faut toujours garder en tête, notamment sur la petite enfance, je partage ce qui a été dit.*

Monsieur le Président : *OK, je note que vous partagez ce qui a été dit.*

Sur la petite enfance ne laissez pas croire qu'on n'y travaille pas. Il est inscrit au projet de territoire de travailler sur la révision du schéma directeur petite enfance. Il y a sur le territoire un certain nombre d'équipements publics d'accueil de jeunes enfants, que ce soit sur l'ex Pays d'Aubigné, que ce soit sur l'ex Val d'Ille. Il y a la place pour des initiatives privées se sont installées et qui vont continuer à s'installer. Il y a tout le travail d'accueil individuel que font un certain nombre de personnes sur le territoire, quels que soient les communes.

Et donc la réflexion qui va être engagée sur l'actualisation du schéma directeur petite enfance permettra de redonner une visibilité à l'ensemble de ces acteurs qui soient publics, privés ou individuel. Cela nous permettra, ensemble, de tracer les perspectives complémentaires. Mais ne dites pas que ce n'est pas retenu. Ne dites pas ça. Je refuse d'entendre ça.

Je note par contre que c'est un sujet de priorité qui vous intéresse, donc j'espère vous voir dans les réunions de travail sur le sujet.

Monsieur Emmanuel ELORE : *Dans l'élaboration du document, tous les conseillers ont été sollicités pour fournir une production. Est ce que la production de Monsieur Marvaud a été prise en compte là ou pas ?*

Monsieur le Président : *Je ne sais pas répondre si Monsieur Marvaud mais je vais laisser répondre lui-même.*

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Je trouve proprement scandaleuse votre question puisqu'elle ne vise qu'à me poser à moi la question. Posez la question à chacun des conseillers et vous aurez votre réponse.*

Monsieur Emmanuel ELORE : *Alors pour être très clair chaque conseiller a été sollicité, ce qui est*

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Oui, j'ai compris, tous les conseillers municipaux des communes ont été sollicités, tous sans exception. Et si ma mémoire est bonne, il était précisé que les contributions étaient anonymes. Mais peut être ma mémoire fait-elle défaut ? Alors, pour répondre très précisément à la question.....*

Monsieur Emmanuel ELORE : *Qu'à cela ne tienne, même si c'était anonyme, est ce que vous avez fourni une production qui n'a pas été prise en compte ?*

Monsieur le Président : *La question est claire donc.*

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Qu'à cela ne tienne, j'ai participé aux 4 réunions et j'ai apporté ma contribution dans tous les sondages qui ont été effectués et dans lesquels il convenait de répondre à un certain nombre de questions.*

Monsieur Emmanuel ELORE : *Quand je vois l'étendue de votre insatisfaction, cela veut dire que votre contribution n'a pas été prise en compte, si vous en avez fourni une ?*

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Je pense que vous n'avez pas tout à fait bien écouté ce que je disais puisque j'ai dit tout à l'heure et j'ai commencé mon propos en disant qu'il était riche d'intentions. Donc, à aucun moment je ne suis venu en critique sur le document. Mais je vais reprendre une phrase que vous venez de prononcer, Monsieur le Président qui, à elle seule, à mon sens, résume un peu la vision, vous venez de nous dire, que sur la petite enfance il est inscrit au projet de territoire de travailler sur le schéma directeur. Moi, j'aimerais qu'on passe de la notion d'inscription au projet de territoire, de travailler sur le schéma directeur à « où a-t-on besoin d'accueil pour la petite enfance ? Où en est la croissance de population ? » Et ça, les statistiques sont connues, on sait exactement lorsqu'on crée des logements, de combien de places de crèche on aura besoin et de combien de places d'école on aura besoin. Donc faire la cartographie de nos besoins à échéance de 5, 10 ou 15 ans sur la petite enfance, sur les écoles ne nécessite pas, Monsieur le Président, que nous inscrivions au projet de territoire de travailler sur le schéma directeur. Passons à l'action et je vous soutiendrai lorsqu'on passera à l'action.*

Monsieur le Président : *Mais nous sommes déjà dans l'action Monsieur Marvaud.*

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Démontrez le.*

Monsieur le Président : *Nous le sommes et je vous renvoie au point 10 de l'ordre du jour de ce soir. Nous sommes déjà dans l'action, nous avons des services qui fonctionnent. Nous sommes dans l'action.*

Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD : *Le point 10, c'est ce que je disais tout à l'heure. Vous servez la commune de Melesse et vous expliquez aux melessiens que la moitié de l'équipement ne leur sera pas accessible parce que les besoins de la Communauté de communes sont tels que l'équipement qui va être créé à Melesse ne suffira pas aux besoins et donc les melessiens sont déjà mécontents du fait de manquer de places. Vous expliquez en plus qu'on va avoir des gens à qui on devrait offrir au plus près un accueil pour les petits et on les oblige à se déplacer alors même qu'en parallèle vous voulez éviter les déplacements, permettez-moi de ne pas comprendre.*

Monsieur le Président : *Ce que j'ai dit, mes chers collègues qui n'ont pas connaissance de ce à quoi Monsieur Marvaud fait allusion, c'est que j'ai exprimé en effet à Melesse que l'équipement d'accueil petite enfance qui va se réaliser est un équipement sous compétence communautaire et que, de ce fait, les places seront ouvertes aux enfants des communes de la Communauté de communes. Voilà ce que j'ai dit. Je pense qu'il n'y a rien d'anormal à dire ça. Et il y a également des initiatives privées qui existent et qui permettent de l'accueil également de la petite enfance sur le territoire et pas que sur Melesse, d'autres communes également et que les services d'accueil petite enfance fonctionnent sur le territoire. A Sens-de-Bretagne, il y a bien un accueil qui est soutenu par la Communauté de communes, géré par l'ADMR de mémoire, sur Montreuil-sur-Ille, sur Saint-Aubin-d'Aubigné, sur Vignoc, sur La Mézière, c'est dans les services. Et des assistants maternels auxquelles j'ai également fait allusion à plusieurs reprises.*

Y a-t-il d'autres questions ? J'invite donc là le Conseil communautaire à valider cet arrêt de projet de territoire. Pour, à suivre, le porter en consultation pour avis aux auprès des conseils municipaux de nos 19 communes. Sur cette approbation de l'arrêt de projet : Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 abstentions : de Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD, Madame Carole Hamon.

Unanimité

2. Pacte de Gouvernance - Approbation

Monsieur le Président : *Le pacte de gouvernance a été soumis pour avis aux communes membres de la Communauté de communes au 31 mai, l'ensemble des communes de la Communauté de communes ont émis un avis favorable au pacte de gouvernance. 3 communes ont assorti la délibération de commentaires dont vous avez pu prendre connaissance : la commune de Montreuil-le-Gast, la commune de Saint Gondran et la commune de Mouazé.*

Je ne vais pas relire dans le détail les observations et remarques.

Je vais simplement vous indiquer que, après partage et échange sur les remarques lors du Bureau communautaire du 28 mai, la version du pacte de gouvernance proposé en annexe présente une modification qui a été introduite dans le paragraphe par l'information des élus municipaux et communautaires d'une mention qui est la suivante :

« Annuellement un récapitulatif de la tenue des commissions thématiques et des sujets abordés sera diffusé par les services de la Communauté de communes. »

Donc avec cet ajout, je vais vous proposer d'approuver le pacte de gouvernance de notre communauté de communes suite à l'avis favorable émis par l'ensemble des communes Y a-t-il des questions ou des remarques ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 abstentions : Monsieur Jean-Baptiste MARVAUD, Madame Carole Hamon.

Unanimité

3. Contrat de territoire - Actions 2021 du volet 3 (fonctionnement)

Monsieur le Président : Ça porte sur le fonctionnement. Le contrat de territoire est un contrat signé entre la Communauté de communes, comme chaque communauté de communes, et le département d'Ille-et-Vilaine.

Nous sommes dans la dernière année de ce contrat de territoire depuis 2017, donc 2021.

Et à chaque année, nous avons à délibérer sur les demandes de subventions qui sont sollicitées au titre du volet III qui porte sur le fonctionnement.

Donc vous avez pu prendre connaissance par la note de synthèse de la proposition qui n'est pas tout à fait la dernière.

La toute dernière proposition que je vais demander s'affiche à l'écran. Je vais les prendre ligne par ligne pour que ce soit plus clair pour tout le monde.

thématique	titulé de l'action	nom du bénéficiaire	subvention demandée	date de réception
Sport	aide à l'emploi de l'OSPAC	Office des sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné	2 542,00 €	04 01 21
Sport	Fonctionnement Office des sports	Office des sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné	16 822,00 €	04 01 21
Sport	création d'une école de pagaye (aide au fonctionnement)	Association Canoe Kayak Club de Feins (CKCF)	2 000,00 €	08/02/21
Sport	Aide à l'emploi de l'Office des sports	Association OSVIDH	13 844,00 €	04 01 21
Sport	Coupe de Bretagne des Clubs de régates	Comité départemental de Voile d'Ille et vilaine	500,00 €	14 01 21
Sport	Aide au fonctionnement de l'Office des sports	Association OSVIDH	18 505,00 €	04 01 21
Lecture publique	achat multimédia	St Aubin d'Aubigné	1 000,00 €	21 12 2020
		Montreuil sur Ille	1 000,00 €	21 10 2020
		Sens de Bretagne	1 000,00 €	21 12 2020
		Montreuil Le Gast	1 000,00 €	26 11 20
		Melesse	4 000,00 €	04 01 21
Lecture publique	Salon du Livre 2021 "Lire en Automne"	Saint-Aubin d'Aubigné	1 460,00 €	21 12 2020
Total dossiers déposés			63 673,00 €	
Total enveloppe Volet 3 2021			83 639,40	
reliquat			19 966,40 €	

En lecture publique, c'est là qu'il y a une modification qui est introduite. Il faut rajouter une aide de 2 500 € pour La Mézière dont la délibération avait été bien prise en conseil municipal, une erreur technique a fait qu'elle n'est pas arrivée au moment où il aurait fallu

Monsieur Christian DUMILIEU : Une précision, Saint-Aubin-d'Aubigné (1 460 €), c'est pour une action concertée de 4 communes, 4 bibliothèques. Ce n'est pas uniquement Saint Aubin-d'Aubigné.

Monsieur le Président : Merci de le préciser, la demande est portée par Saint Aubin.

Au total, les dossiers déposés, le calcul a été refait en rajoutant 2 500 € aux 63 673 € qui font 66 173 €. Le total de l'enveloppe annuelle sur ce volet 3 ne change pas de 83 639 €, donc le solde n'est pas, n'est plus de 19 966,40 € mais de 17 466,40 €.

Monsieur Lionel HENRY : Je me demande s'il n'y a pas une erreur dans le document parce que c'est marqué 5 000 € pour La Mézière, dans une partie du tableau, il y avait 2 500,00€. Dans l'autre c'était pas 2 500 € mais 3 500 € qui est indiqué.

Monsieur le Président : *Non, c'est 2500€.*

Monsieur Lionel HENRY : *Oui, mais du coup, dans le total pour 2020, ce n'était pas 3 500 €, c'était 2 500 € non ?*

Monsieur le Président : *3 500 €, c'était l'an passé.*

Bien, j'ai indiqué tout à l'heure que c'était la dernière année de cette génération de contrats de territoire que le département a porté. Et donc, contrairement aux années précédentes, le reliquat en fonctionnement ne peut pas basculer en volet investissement. Le taux de financement maximum est de 50 pour 100. Donc pour mobiliser l'ensemble de l'enveloppe, la proposition qui est faite au Conseil communautaire, d'une part, c'est de valider l'affectation des demandes de subventions tel que je viens de les balayer et que le solde de 17 466,40 € soit fléché vers une contribution du département aux études que nous allons engager et qui portent sur le schéma de développement petite enfance et le schéma de développement des équipements sportifs à hauteur de moitié sur chacune des 2 études, donc 17 466,40 € divisé par 2 pour avoir le montant affecté vers l'une et l'autre des 2 études.

En ce qui concerne le reliquat du volet 3 des années antérieures à reporter sur le volet 2 en investissement du contrat de territoire, le montant s'élève à 18 299,60 € auquel il faut rajouter le V2 non engagé ou sous réalisé pour 23 800€ ainsi que 916€ non affectés, soit un total de 43 015,60 €. La proposition qui est faite au Conseil communautaire et que cette somme soit reportée en investissement sur la réalisation de la salle de sport à Saint-Symphorien.

Voilà. Allez-vous des demandes de précisions ?

Je propose donc au Conseil communautaire de valider les montants selon les demandes qui ont été balayées, qui figurent dans le tableau corrigé, donc complété de la demande de la commune de la Mézière pour 2 500 € et le solde des 17 466,40€, divisé par 2 sur chacune des 2 études menées par la Communauté de communes, le schéma de développement sportif et l'actualisation du schéma petite enfance.

Et les 43 015,60€ sur la réalisation d'investissements sur le budget prévisionnel de la réalisation. La salle de sport à Saint-Symphorien.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

4. Budget annexe Atelier Relais 2021 - Décision Modificative n°1

Monsieur Philippe DESILLES (DGA) : *Alors il s'agit d'une correction technique sur le budget atelier relais car le montant des dépenses imprévues voter au BP a dépassé malencontreusement le ratio maximum autorisé par la nomenclature M 14, qui est de 7,5 % des dépenses réelles. Donc il faut que nous corrigions ce montant pour le porter à un 3 560 € qui est le maximum autorisé.*

Pour ce faire, nous diminuons le montant des dépenses imprévues en section de fonctionnement pour effectuer un virement à la section d'investissement et par le fait, nous diminuons les recettes d'emprunt qui avaient été inscrites également.

Monsieur le Président : *Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Unanimité

5. Zones d'Aménagement Différé - Confirmation et modification du périmètre d'une ZAD

Madame Isabelle LAVASTRE donne lecture de la note :

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération du 10 décembre 2019 portant la création de 5 zones d'aménagement différé.

Par un courrier daté du 6 février 2020, réceptionné par la Communauté de communes le 7 février 2020, deux propriétaires ont formé un recours gracieux tendant à ce que l'autorité administrative retire la délibération du 10 décembre 2019, en ce qu'elle approuve la création de la ZAD Ouest de Beaucé à la Mézière. Les requérants font valoir différents arguments au soutien de leur demande et notamment une erreur de droit, en ce que la ZAD est instaurée sans pour autant être justifiée par un projet précis, une erreur manifeste d'appréciation et une incompatibilité de la ZAD avec le ScoT.

[...]

*Monsieur Pascal DEWASMES sort de la salle.

Le coût de l'indemnité est d'un quart du salaire par année de présence. Le coût global pour notre communauté de communes dans le cas de la rupture conventionnelle serait de 2 171,08 €.

Il faut souligner au passage que, dans la mesure où cette salarié peut bénéficier de cette rupture conventionnelle, elle pourra bénéficier dans un 2nd temps d'une inscription au niveau de Pôle Emploi .

Monsieur le Président : *Avez-vous des demandes de précisions ? Je pense que la présentation est synthétique et l'éclairage résume bien la situation.*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

7. Melesse - DIA E 1633 et E 1635

* Retour de Monsieur Pascal DEWASMES.

* Retour de Monsieur Bertrand LEGENDRE

Monsieur Pascal GORIAUX donne lecture de la note :

DIA envoyée par l'étude de Maître Matar CHARPENTIER, notaire à Rennes (35000), reçue en mairie de Melesse le 30/04/2021 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné le 11/05/2021.

Parcelles : E 1633 et E 1635 pour une surface totale de 5846 m² située au lieu-dit Millé à Melesse. (RD 27)

Vendeur : SCI Les ateliers de Feu représentée par Monsieur Olivier BARON et domiciliée au lieu-dit Millé à Melesse. (35520)

Acquéreur : Monsieur Jean Charles DUBOIS domicilié 91 avenue de la Bollée, Le Mans (72000)

Prix de vente : 1 100 000 € + frais d'acte

Informations complémentaires :

Le bien est actuellement loué à la société KERAMON via un bail

Un nouveau bail commercial sera consenti au profit de la société FOJAC Holding pour une durée de 9 ans à compter de la signature de la vente. Ce nouveau bail concernera deux bureaux d'une surface de 34,50 m² par bureau . Cf. Annexe DIA)

Monsieur Pascal GORIAUX : *Alors FOJAC son président, c'est Olivier Baroux également. Donc il reloue les locaux dont il était locataire.*

Monsieur le Président : *Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ?*

1 vote contre : Monsieur Alain FOGLE

Monsieur le Président : *Qui s'abstient ? Je vous remercie.*

Majorité

8. Pass Commerce et artisanat - Avenant n°3 à la convention

Monsieur Pascal GORIAUX : *Donc le dispositif « Pass commerce artisanat » a connu plusieurs modifications et avenants. Nous en sommes à l'avenant numéro 3 de cette convention.*

Alors on avait déjà vu un les 2 précédents avenants. En commission permanente, le Conseil régional a validé donc une nouvelle période de prolongation des mesures d'ajustement du dispositif « Pass commerce et artisanat numérique » qui durera jusqu'au 31/12/2020.

Donc l'avenant n° 3 vient modifier l'article de la convention initiale signée en 2019 :

Article 2, alinéa 2.2 : prolongation des mesures exceptionnelles et des mesures spécifiques liées au volet numérique du Pass Commerce et artisanat jusqu'au 31 décembre 2021.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Monsieur le Président : *Merci c'est clair, c'est un avenant sur le délai d'application.*

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

9. Taxe de séjour - Tarifs 2022

Madame Ginette EON-MARCHIX : *La taxe de séjour qui avait été actée par délibération du 14/01/2020 a pris effet depuis le 01/01/2021. On avait retardé d'une année.*

Madame Ginette EON-MARCHIX donne lecture de la note :

Les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Communauté de communes et les personnes en hébergement d'urgence ou relogement temporaire sont exemptés de la taxe de séjour.

Chaque année, la loi définit le barème applicable pour chaque catégorie d'hébergement à compter du 1er janvier N+1.

Il est également précisé que, depuis le 1er janvier 2020, une taxe additionnelle à la taxe de séjour est instaurée par le Conseil Départemental. Cette taxe, affectée aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du Département, a pour vocation à conforter l'engagement du Département en faveur du tourisme, via notamment son partenariat avec l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT35).

Madame Ginette EON-MARCHIX : *Ensuite bien, vous avez les tarifs pour 2022. Donc les tarifs sont inchangés. Donc voilà, avec les hôtels de différentes catégories, on n'a pas de palace donc ça va. Et puis pour les terrains de de camping et donc pour les hébergeurs.*

Monsieur le Président : *Le reste est inchangé. Avec les états à transmettre le 10 avril pour la période du premier janvier au 31 mars, c'est au 10 novembre, pour la période du premier avril au 31 octobre. Avez-vous des questionnements ?*

Je sou mets donc vote. Je vous propose de valider les tarifs de la taxe de séjour communautaire applicable au 1/1/2022 et notifier cette décision au service préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité

10. Maison de l'enfance à Melesse - Convention de partenariat

Monsieur Noël BOURNONVILLE donne lecture de la note :

Le schéma directeur de la Petite enfance, validé en mars 2016, vise la création de places d'accueil du jeune Jeune enfant et le développement du service d'accueil, d'information et d'animation de la politique petite enfance au sein du périmètre communautaire élargi.

Conformément à ce schéma, il a été décidé la création d'une Maison de l'enfance composée d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de 36 places et du service RIPAME (service d'information des familles et des assistantes maternelles, d'animation d'espaces jeux et d'observatoire de l'offre et de la demande d'accueil sur le territoire).

La commune de Melesse a été retenue comme la plus pertinente pour la localisation d'une nouvelle structure d'accueil étant donné (1) la localisation des autres équipements petite enfance communautaire, (2) le rôle de polarité principale jouée par la commune à l'échelle intercommunale, (3) des besoins non assurés en accueil de la petite enfance sur cette commune (4) des flux quotidiens de déplacements constaté sur le territoire intercommunal (flux domicile travail nord-sud).

Pour répondre à ce besoin de manière transitoire, une micro-crèche de 10 places d'accueil a été ouverte en mars 2017 dans le bourg de Melesse. La CCVIA n'est pas propriétaire de cet équipement (bail de 3 ans renouvelable), et le propriétaire (commune de Melesse) a vocation à récupérer son bien lors de l'ouverture de la future Maison de l'Enfance.

Le service RIPAME est actuellement hébergé dans des bureaux en location à Cap Malo et que la CCVIA souhaite à moyen terme regrouper ses services et résilier ce bail.

La CCVIA ne dispose d'aucun bien immobilier apte à recevoir une maison de l'enfance de 600m2 dans le bourg de Melesse.

Pour répondre à ces besoins, la CCVIA compte acquérir en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) 616,50 m² de Surface Utile, en vue de réaliser la maison de l'enfance, au sein d'une opération immobilière plus globale en projet, rue de Montreuil à Melesse (parcelles cadastrées section AP n°14, 15, 16, et 17). Cette opération prévoit également :

- 25 logements locatifs sociaux à destination des séniors ;
- 37 logements libres en accession à la propriété ;

- des espaces de convivialité et intergénérationnel pour séniors avec notamment la création d'une salle commune d'environ 100 m² ouverte sur l'extérieur avec un accès depuis la rue de Montreuil. Cette salle sera cédée en VEFA à la commune de Melesse ;
- des cellules de commerces et services le long de la rue de Montreuil ;
- Un pôle de santé regroupant plusieurs praticiens.

Le projet s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain, qui permet ainsi une gestion économe du foncier, la localisation de services en centralité et l'accessibilité de l'équipement aux transports en commun et aux cheminements doux.

La VEFA est définie par l'article 1601-3 du code civil comme étant "le contrat par lequel le vendeur transfère immédiatement à l'acquéreur ses droits sur le sol ainsi que la propriété de constructions existantes. Les ouvrages à venir deviennent la propriété de l'acquéreur au fur et à mesure de leur exécution ; l'acquéreur est tenu d'en payer le prix à mesure de l'avancement des travaux". Ainsi, ce type de vente consiste en l'acquisition d'un immeuble ou d'une partie d'un ensemble immobilier au fur et à mesure de son édification par une collectivité qui n'en exerce pas la maîtrise d'ouvrage.

Conformément au R2122-3 du code de la commande publique, ce contrat est passé avec l'opérateur par voie négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable étant entendu que :

- L'acquisition porte sur une partie minoritaire et indissociable de l'immeuble à construire, à savoir le rez-de chaussée d'un immeuble en R+2+attiques représentant 10,9% de la surface de plancher totale de l'opération1 et 21.4% de la surface de plancher du bâtiment dans lequel se trouve la Maison de l'Enfance2,
- Ces travaux ne peuvent être réalisés par un autre opérateur économique que celui en charge des travaux de réalisation de la partie principale de l'immeuble à construire, à savoir l'opérateur titulaire de la concession d'aménagement et qui s'est vu transféré la maîtrise d'ouvrage de l'opération conformément à l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme,
- L'opérateur a été retenu par la commune de Melesse dans la cadre d'une procédure de mise en concurrence pour concession d'aménagement. Le lancement de la procédure de désignation d'un Concessionnaire pour la réalisation d'un projet de Pôle intergénérationnel a été décidé par délibération du Conseil municipal de Melesse en date du 26 septembre 2018. Le groupement SECIB/ SA Les Foyers/ Arch' Immobilier a remis un dossier d'offre le 08/02/2019.

Conformément aux avis de la Commission d'Aménagement du 22/03/2019 et 06/06/2019, des négociations ont été engagées et poursuivies avec le groupement SECIB/ SA Les Foyers/ Arch' Immobilier,

- La CCVIA a été associée à la Commission d'Aménagement et à l'ensemble des auditions et échanges.

La CCVIA n'est pas cosignataire du contrat de concession signé le 16/07/2019 et modifié par avenant du 1er juin 2020, mais ce dernier indique que la communauté de communes doit être associée à chaque étape de l'opération.

Le contrat de concession prévoit l'engagement du Concessionnaire à céder à la CCVIA, dans le cadre d'une VEFA, d'un futur équipement public « Maison de l'Enfance ».

Il prévoit par ailleurs la signature d'une convention de partenariat entre CCVIA et l'Opérateur avant la signature du contrat de VEFA, afin de préciser les modalités et les conditions d'acquisition du futur équipement public « Maison de l'Enfance » par la CCVIA à l'Opérateur, ainsi que les engagements respectifs de l'Opérateur et de la CCVIA.

Le projet de convention est en annexe.

La convention rappelle que le foncier est actuellement maîtrisé par l'EPF Bretagne. Il est convenu que l'Opérateur se substitue à la Ville de MELESSE et la CCVIA pour le rachat des terrains acquis par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Sur la base de la Convention opérationnelle d'actions foncières, l'Opérateur s'engage à procéder au rachat auprès de l'EPF de Bretagne des terrains visés dans la convention et selon les modalités y figurant.

Elle précise les modalités d'association de la CCVIA lors de différentes phases du projet (AVP, PRO, passation des contrats et marchés, exécution des travaux).

Elle rappelle les engagements de la CCVIA, à savoir que la CCVIA s'engage à soumettre à l'approbation de son organe délibérant le futur projet de contrat de VEFA pour l'achat de la Maison de l'Enfance et le principe de la cession du bien à l'Opérateur par l'EPF une fois le PC purgé de tout recours. La Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné participera aux instances de suivi, au choix des prestataires et se prononcera sur les avant-projets, projets d'exécution et projets architecturaux relatifs à la Maison Petite Enfance. Elle participera à la commission d'appel d'offres de l'Opérateur et aux réunions mensuelles de suivi des travaux si elles concernent la Maison de l'Enfance.

Elle détaille le programme de la Maison de l'enfance à savoir :

- Enveloppe : mode constructif permettant l'obtention du label E3C1, revêtement durable, menuiseries extérieures aluminium, mise en place de masques solaires pour le confort d'été
- Equipements :

- Ventilation mécanique double flux auto réglable (obtention du label intAIRieur)
- Équipement de protection incendie et alarme d'évacuation de type 4
- Installations courant fort et courant faible compris luminaires et visiophone
- Système complet de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire
- Mobiliers : portes de distribution avec oculus selon besoin et anti-pince doigts, change des enfants, sanitaires des enfants et du personnel, lave-mains dans l'ensemble des salles, cuisinette du personnel et cuisine de collectivité pour la restauration
- Finitions intérieures :
 - Faux-plafonds fibre type TEGULAR DUNE de chez ARMSTRONG
 - Toile de verre revêtue d'une peinture labellisée NF Environnement et faïence murale au droit des appareils sanitaires et des pièces humides
 - Revêtement réf. LINOLEUM ou MARMOLÉUM épaisseur 2,5 mm dans l'ensemble des pièces ne comportant pas de carrelage
 - Carrelage dans les pièces humides
- Stationnement :
 - 1 SP totale : 5 895m²
 - 2 SP maison de l'enfance : 641m²
 - 1 place en sous-sol
 - 8 à 10 places réservées au personnel du pôle enfance en aérien,
 - 12 à 15 places réglementées mutualisées entre les parents (dépose enfants), et les usagers des commerces et de la salle commune
 - Cour et jardin extérieur

La convention précise également le calendrier prévisionnel de l'opération :

- Dépôt PC : 2 octobre 2020
- Lancement appel d'offre travaux : fin février 2021
- PC purgé de tout recours : fin août 2021
- Retour des offres travaux : mi-2021
- Signature du contrat de VEFA : septembre 2021
- Acquisition du foncier à l'EPF : septembre 2021
- Démarrage des travaux : automne 2021
- Livraison : mi-2023

La convention précise les modalités d'acquisition de la maison de l'enfance.

La CCVIA fera l'acquisition de l'équipement public Maison de l'Enfance dans le cadre d'une VEFA. Le prix de cession, qui reste à négocier entre les Parties, sera adapté après l'analyse des offres des entreprises retenues pour le projet sans pour autant excéder le prix de 2640 HT/m² utiles soit 3 168 TTC / m² de surface utile, € € sur la base d'un taux de TVA de 20%.

La convention indique enfin une durée et des conditions suspensives.

La présente Convention entre en vigueur au jour de sa signature par les Parties.

Elle est conclue sous la condition suspensive suivante : caractère définitif du Permis de construire obtenu par l'Opérateur pour la réalisation de la Maison de l'Enfance.

La convention prend fin au plus tardif des deux événements suivants :

- En cas de non-réalisation des conditions suspensives qui seraient, le cas échéant, insérées dans le contrat de réservation à conclure entre la CCVIA et l'Opérateur,
- Livraison à la CCVIA des biens qui seront l'objet de la VEFA.

La présente Convention prend également fin si la signature de l'acte de VEFA n'est pas intervenue avant le 1er juin 2022.

Madame Marine KECHID : *J'ai juste une demande de précision. Je vois que dans le programme, il y a un objectif qui est de viser le E3C1 sur la RE 2020. Ça veut dire qu'en termes de moyens de chauffage, on peut atteindre cet objectif soit en allant chercher une chaufferie bois, soit en mettant du photovoltaïque sur le toit et en allant chercher un autre mode de chauffage, type gaz, etc. Et ce n'est pas précisé dans la liste. Quel est le type de chauffage retenu ?*

Et je me demandais si ça avait un impact en termes de charge pour le futur projet et si si vous aviez des garanties sur ce point-là. Parce que si on a une production photovoltaïque, comment est-ce que chaque occupant du bâtiment, si le résultat E3C1 est atteint, va bénéficier de de cette ressource ?

Monsieur le Président : *Techniquement, je ne sais pas répondre dans le détail, je suis désolé, je sais qu'il y a des panneaux photovoltaïques qui sont prévus en toiture, en réinjection sur le réseau. Je pense que c'est ça qui est retenu, parce que gérer de l'autoconsommation sur un ensemble immobilier avec des usages aussi différents, ce n'est pas réaliste.*

Madame Marine KECHID : *C'était ça le sens de ma question, savoir comment est-ce que la maison de l'enfance allait bénéficier de cette revente-là ?*

Monsieur le Président : *Ah oui, je comprends mieux la question. Ce n'est pas traité dans la convention, peut-être dans la VEFA.*

Donc la question est pertinente et on la garde pour la traiter avant la signature de la VEFA.

Y a-t-il d'autres questions ?

Donc je soumetts au vote en demandant au Conseil communautaire de valider la signature de cette convention avant signature de l'acte de VEFA.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

11. Nouvelles expérimentations d'un service d'autopartage - Tarification

Monsieur Lionel HENRY donne lecture de la note :

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est compétente en matière d'autopartage et va lancer à compter de septembre 2021 de nouvelles expérimentations harmonisées dans plusieurs communes avec 2 véhicules électriques communautaires et un véhicule électrique appartenant à la commune de Langouët.

Monsieur Lionel HENRY : *Ce scénario de l'expérimentation, plutôt qu'une montée en débit, c'est le choix qui a été voulu par la Commission mobilité quand elle s'est réunie après l'été 2020. Le principe, c'est l'expérimentation. On est plus sur des expérimentations qu'un service qui serait pérenne, afin de faire découvrir le fonctionnement des véhicules électriques.*

Ces expérimentations dureront un an dans chaque commune volontaire, le service peut néanmoins être déplacé dans une autre commune au regard d'une fréquentation trop. Dans ce cas, c'est le bureau communautaire qui tranchera. Un courrier a été adressé par nos services aux différentes communes du territoire.

La liste des communes que vous avez à l'écran a un peu bougé. Il y a des communes qui ont répondu tardivement. Les communes qui ont montré leur intérêt sont La Mézière, Melesse, Saint Aubin d'Aubigné, Langouët, Aubigné, Saint-Symphorien, Sens de Bretagne, Vieux-Vy-Sur-Couesnon et Vignoc. Il faut y ajouter, il me semble Montreuil-sur-Ille, non Montreuil-sur-Ille a indiqué qu'ils n'étaient pas intéressés par le système. Il y a Montreuil-le-Gast qui a répondu depuis et il y a d'autres communes, je crois qui ont répondu dont certaines se positionnent plutôt sur une expérimentation, mais à partir de septembre 2022, on a notamment Gahard et Mouazé.

Pour rappel, les communes de Langouët, Saint-Germain-Sur-Ille, Melesse, Guipel, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint Gondran et la Mézière, ont déjà testé ce service d'auto partage sur une année par le passé, les dernières communes étant la Mézière et Saint-Gondran.

Afin de pouvoir lancer le service puis le choix d'un prestataire pour la maintenance de la connectique, il vous est proposé ce soir d'arrêter des tarifs. Ça avait été une des discussions au sein de la Commission Mobilité jusqu'à présent, les tarifs étaient de 5€ la demi-journée, 8€ la journée avec un tarif à l'heure de 2€ dans quelques communes seulement. Avec l'accord de la Commission de mobilité, on vous propose d'adapter un petit peu les tarifs et de ne plus être sur des demi-journées, mais de passer sur des périodes de 30 minutes jusqu'à 6h pour 5,00€ au-delà de 6h00 jusqu'à 12h de location d'être sur un tarif de 8,00€, toujours dans un principe de justice sociale, on propose un tarif solidaire pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, en divisant tout simplement la note par 2. Donc il n'y aurait plus le tarif de 2h, ce qui avait un quand même l'inconvénient de bloquer le véhicule par exemple 2h sur une journée, le rendant indisponible pour des gens qui auraient voulu le prendre sur la journée entière.

Le service autopartage est réservé aux habitants du territoire intercommunal. La communauté de commune percevra les recettes de location et une partie sera reversée à notre prestataire.

Sur la connectique, il s'agit à nouveau du prestataire précédent, mobilité tech Green.

On attend le retour. Anne ROGARD (NDLR : chargée de mission mobilité) a interrogé l'entreprise pour avoir un retour sur les détails vraiment pratique de la mise en place du système à partir du mois de septembre.

Mais on en a parlé il n'y a pas très longtemps. À priori, c'est bien le principe d'une inscription sur internet, la délivrance d'un badge ou d'une carte à récupérer en commune et ensuite le badge ou la carte permet au niveau du pare-brise du véhicule d'ouvrir le véhicule et les papiers et les clés seront à l'intérieur du véhicule, voilà.

Monsieur le Président : *Avez-vous des demandes de précisions ?*

Madame Marianne BLACHE : *Juste pour savoir quel est le bilan synthétique de la manière dont ça s'est passé dans les communes qui ont participé.*

Monsieur Lionel HENRY : *C'est une très bonne question et c'est très variable. En fait, on s'est rendu compte sur le long terme et c'est pour ça qu'on on poursuit l'expérimentation en disant bien que l'expérimentation peut s'arrêter au bout de quelques mois. En fait, ça a très bien fonctionné dans certaines communes et nettement moins bien dans d'autres. Et en fait, ce qui fait la différence, c'est quand il y a une émulation locale via une association ou un service de la commune, qui est partie prenante et on a vraiment des chiffres très différents d'une commune à l'autre.*

Ça a été un énorme succès sur Guipel, parce qu'il y avait un commerce qui était directement impliqué dans le service. Ça a bien marché sur Langouet parce qu'il y avait un agent communal qui était très mobilisé sur la question. Et puis il y a des communes où effectivement la commune a pu demander à bénéficier du véhicule mais il n'y a pas eu de relais local et on a eu une utilisation des habitants très faible, donc l'enseignement c'est la nécessité d'un relais local.

Madame Marine KECHID : *Il n'y a pas de notion de kilométrage sur la demi-journée, ça veut dire que si quelqu'un fait un grand kilométrage on ne peut pas se retrouver avec une voiture qui serait bloquée, parce que déchargée ?*

Monsieur Lionel HENRY : *Tout est possible et à la Mézière, vous êtes bien placés pour avoir connu quelques désagréments, n'est-ce pas ? Du coup, il y a avec le prestataire une assistance 7 jours sur 7, 24h sur 24. Pour éviter ce genre de désagréments de véhicules dont la batterie est complètement déchargée ou comme ça a pu se passer de batterie qui ne se recharge pas parce qu'il y a un problème de câble ou de connexion.*

Monsieur Jacques RICHARD : *Concernant la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné, la Zoé, a fait 17 000 kilomètres en un an, et elle est montée à Paris avec les stations rapides, sur les aires de repos.*

Monsieur le Président : *Elle n'a pas de limitation de kilomètres, non voilà. Ça a permis des usages ponctuels de ce type. C'est clair pour tout le monde ?*

Monsieur Lionel HENRY : *une dernière petite précision, c'est le prochain bureau communautaire qui arrêtera toujours, avec ce souci d'équilibre du territoire sur l'implantation des véhicules à partir de septembre 2021, en sachant que la priorité quand même, est donnée aux communes qui n'ont pas encore expérimenté le système avec une petite exception pour le véhicule qui est la propriété de commune de Langouët qui pour l'instant restera sur Langouet.*

Monsieur le Président : *Bon, je pense que les précisions sont données, c'est clair, donc je vais proposer au Conseil communautaire de valider les nouveaux tarifs d'auto-partage proposé avec une application au 1/9/2021. Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

Unanimité

12. Mandat spécial - Visite d'un équipement sportif

Monsieur Yves DESMIDT : *Ce soir je vous sollicite afin de pouvoir organiser un voyage sur une petite commune de Dordogne qui a implanté sur son territoire une salle de sport qui correspond tout à fait à la salle de sport que l'on voudrait implanter sur Saint Symphorien.*

Cette salle de sport, a donc comme particularité d'avoir un mode de construction complètement innovant et d'utiliser des matériaux également innovants.

Donc, ce qui nous permet de gagner du temps de construction et de faire des économies importantes sur le plan budgétaire.

Il y a très peu de salles de sport de ce format, il n'y en a pas d'ailleurs, en Ile-et-Vilaine, par contre, il y a beaucoup de bâtiments qui sont en train de se créer en Ile-et-Vilaine sous ce concept. Donc il nous paraissait intéressant de pouvoir aller voir sur place le bâtiment d'une part et rencontrer les élus qui ont géré ce dossier. Elle est en fonction depuis un an, donc on pourra les interroger sur le fonctionnement, les inconvénients, avantages etc. ...

Le voyage se ferait sur 2 jours, le premier après-midi serait réservé à la visite du bâtiment, guidée par le constructeur et l'architecte, et le lendemain matin nous verrions les élus de la commune. Voilà. Donc pour ce faire, je demanderai d'être accompagné si possible du vice-président en charge du service technique et de la voirie et de 2 agents : l'agent chargé du sport et un agent voirie.

Voilà donc je peux répondre à d'éventuelles questions, bien entendu.

Monsieur le Président : Donc là, l'objet est que le Conseil communautaire valide ce mandat spécial pour la prise en charge des frais de déplacement.

Monsieur Jacques RICHARD : 2 jours suffisent ?

Monsieur Yves DESMIDT : Merci Jacques, c'est gentil de proposer un peu plus mais bon ça serait indécent. 2 jours vont suffire.

Madame Marine KECHID : Juste une demande de précision pour assouvir ma curiosité, qu'est-ce qu'il a de spécial ce mode constructif et question annexe, est ce qu'il est durable ?

Monsieur Yves DESMIDT : C'est l'idée, bien sûr, puisque dans le cahier des charges effectivement on se doit d'avoir des bâtiments durables d'une part et conçu avec des matériaux recyclables ou réutilisables.

Donc, l'intérêt de ce bâtiment réside dans sa toiture, dans sa couverture souple en toile, il en existe maintenant sur l'ensemble du territoire national. Le premier bâtiment sportif qui a été sous ce concept est à Berlin, qui a plus de 50 ans d'existence.

Donc voilà quand je dis que c'est innovant, il y a quand même 50 ans d'existence. Cette technique a été reprise par un ensemble de constructeurs afin justement de pouvoir utiliser des matériaux totalement recyclables puisque les premiers matériaux utilisés ne l'étaient pas aujourd'hui, ils le sont intégralement.

Ce qui est intéressant, c'est qu'on gagne énormément en temps de construction entre 25 % et 35 % du temps de construction, donc forcément on a un coût de construction moindre et les matériaux de mise en place pour la toiture sont également moins onéreux.

Après, un des autres avantages de cette couverture c'est que on a une luminosité dans les salles qu'on ne peut pas avoir autrement qu'avec ce matériau-là donc on gagne en électricité, en éclairage et en confort pour les jeux, puisque c'est une lumière blanche et donc non éblouissante pour tout ce qui est basket, volley, badminton, etc. Tout ce qui peut se jouer avec la figure en l'air quoi. Voilà.

Monsieur le Président : Merci de ces précisions. Je sou mets au vote.

Qui ne souhaite pas valider ce mandat spécial. Qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Donc, le déplacement est prévu début juillet ? Tout est calé...

À suivre. Vous avez pu prendre connaissance, vous pouvez prendre connaissance des différentes décisions que j'ai pu prendre en vertu des délégations reçues du Conseil communautaire.

Les signatures de contrats en chantier d'insertion, les droits de préemption urbains non suivis.

Les bénéficiaires de primes de rénovation de l'habitat.

Les bénéficiaires de l'attribution de l'aide de la Communauté de communes pour l'achat d'un véhicule neuf.

Location d'un scooter au milieu.

Les contrats d'accueil de jeunes enfants.

Et puis en dernière page, les dernières délibérations du Bureau communautaire.

Ceci clôt l'ordre du jour du Conseil communautaire de ce soir et je vous remercie.

Bonne soirée. Le prochain Conseil communautaire, c'est le 13 juillet. Je propose qu'il se tienne à nouveau dans cette salle de façon que, après l'été, on puisse retourner sur les communes dans des conditions sanitaires améliorées.

La séance est levée à 20h43.